

# COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

## CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES HUISSIERS DE JUSTICE DE L'AUDE

*Présidente*  
Laurence CABON  
9A BOULEVARD 1848  
11100 NARBONNE

☎ 06.08.06.22.22

[Laurence.cabon@huissier-justice.fr](mailto:Laurence.cabon@huissier-justice.fr)

*Chambre de Commerce et d'Industrie*

3 Bvd Camille PELLETAN

11000 CARCASSONNE

**Objet : Constat de respect des clauses  
sanitaires**

Narbonne le 30 avril 2020

Monsieur le Président,

La reprise d'activité dans cette période inédite de crise sanitaire peut engendrer une atmosphère anxiogène des chefs d'entreprise soucieux d'assurer à leurs salariés non moins soucieux, les conditions de travail les plus sereines possibles.

La profession a réfléchi à ce problème majeur qu'est de concilier le travail avec le respect des nouvelles règles sanitaires et propose un constat dénommé « **constat de respect de clauses sanitaires Légal Preuv** ».

Ce constat s'effectue en deux temps :

Premier temps : Le conseil de l'Huissier de justice en amont du constat qui permet de déterminer le périmètre du constat et les conseils de l'Huissier de justice avant l'intervention sur site.

Deuxième temps : Le constat au sein de l'entreprise.

La signature « LegalPreuve » permet de certifier le respect par les professionnels des règles de conformité sanitaire établies par le Gouvernement ainsi que les actions mises en œuvre pour les appliquer. Il s'agit d'un constat à forte valeur ajoutée.

L'huissier de justice délivrera la signature « LegalPreuve » pour mettre à disposition ses coordonnées, et informer de la date et de l'heure de son intervention.

Toute entreprise intéressée peut se connecter sur le site « LegalPreuve.fr » afin de trouver l'Huissier de justice de son choix.

Je vous laisse le soin d'en informer vos clients et adhérents, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Laurence CABON

